

COMPTE RENDU DE LA SEANCE du 11 mai 2016

Le Conseil Municipal s'est réuni le 11 mai 2016 à 20 H 30 sous la présidence de M. Pascal Berthelot, Maire.

Etaient présents : M. BERTHELOT Pascal, Maire, Mme JACQUET Marie-Laure, Mme MESTRE Hélène, , M PAULET Sébastien, Maires Adjointes, Mme BINET Marilyn, M. FARY Jean-François, M. MARQUES Adelino, Mme SOUSA Noémie, M. PELISSIER Philippe, M. ANASTACIO José, M. LOINTIER Jean-Michel, M BESSON Nicolas.

Absents : Mme JAFFEL-LAVIE Nathalie, M. VALLON Jérôme (qui a donné procuration à M. BERTHELOT), M. ZAJIC Gilles.

Secrétaire de séance : Mme MESTRE Hélène.

Différentes questions étaient à l'ordre du jour :

1. MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DU LEMBRON VAL D'ALLIER : INTEGRATION DE LA CHAPELLE SAINTE MADELEINE

Le Maire indique que, dans le cadre de la loi NOTRE et de la mise en œuvre du schéma départementale de coopération intercommunale, un certain nombre de syndicats vont être dissouts. C'est le cas du syndicat qui gère la Chapelle Sainte Madeleine, située sur la Commune de CHALUS. Il précise que cet édifice fait partie intégrante du patrimoine du Lembron et qu'il a fait l'objet de restauration dont le financement était, en partie, assuré par la Communauté de Communes du Lembron Val d'Allier.

Mais, pour cela, il faut modifier les statuts de la communauté de communes en intégrant dans la compétence facultative "Patrimoine" : Médiation des patrimoine : "Action de médiation des patrimoines dans le cadre du conventionnement du Label Pays d'Art et d'Histoire attribué par l'Etat": Restauration de la Chapelle Sainte Madeleine située à Chalus de ses abords et de l'organisation d'animations culturelles et de loisirs.

Le Conseil donne son accord à la modification statutaire.

2. ACQUISITIONS DE TERRAINS

Le Conseil confirme son accord pour acquérir une parcelle de terrain de 95 m² et une de 14 m² pour régularisation. Le prix de vente est fixé à 20 € le m², en accord avec les intéressés, après avis du service des Domaines. Les frais seront à la charge de la Commune.

3. MODIFICATION DE LA DEMANDE DE SUBVENTION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL AU TITRE FIC 2016

Le Conseil adopte le projet d'aménagement du bureau de poste actuelle en un regroupement de la future agence postale communale, et une maison associative. Le coût estimatif des travaux s'élève à 57 488.90 € H.T. . Le Conseil décide de solliciter l'aide du département au titre du FIC 2016 sur les bâtiments communaux ouverts au public soit 25 % + 1.19 sur le montant de 57 488.90 € soit 17 102 €.

4. REMPLACEMENT PERSONNEL INDISPONIBLE POUR CAUSE DE MALADIE

Le Conseil Municipal donne son accord sur le recrutement d'un agent des services techniques non titulaire en remplacement d'un agent indisponible pendant la durée d'indisponibilité, pour assurer la continuité du service public.

5. QUESTIONS DIVERSES

Le Maire indique que le permis d'aménager, carreau de la Mine a été délivré. Les travaux vont reprendre courant Juin 2016.